

Comment débiter l'enseignement artistique au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du pays de Laon ?

J'entre en moyenne section à l'école maternelle



- Je peux débiter l'apprentissage d'un instrument à cordes dans le cadre du **Parcours « Petits Archets » (pendant 2 ans)**.
- 3 cours d'instrument de 30mn chaque semaine (groupe de 2 ou 3 enfants)
- Pas de location d'instruments pendant les 2 années du parcours. Les instruments restent à demeure au conservatoire.

J'entre en grande section à l'école maternelle

- Je peux m'inscrire en **Jardin Musical**
- pendant 2 ans le mercredi matin.
- JM1 : éveil corporel, rythmes et chansons, découverte instrumentale
- JM2 : rythmes et chansons, pratique instrumentale collective cordes ou vent, chant-choral



J'entre en CP à l'école élémentaire



- Je peux m'inscrire en classe d'Éveil pendant 1 an.
- Les cours ont lieu le mercredi matin pendant 2h.
- Formation musicale et découverte des instruments, chant-choral et éveil corporel

J'entre en CE1 ou dans une autre classe à l'école élémentaire

- Je peux intégrer le **cursus traditionnel** en musique, danse ou théâtre au conservatoire.
- Je peux m'inscrire en Classe à Horaires Aménagés Musique à l'école élémentaire Louise Macault si j'habite à Laon ou dans la communauté d'agglomération (sous réserve de dérogation) : Formation musicale, chant-choral, percussion et pratique collective

